



## Delai de remboursement voiture volée par l'assurance

Par **BABETTE013**, le **03/01/2011** à **23:49**

Bonjour,  
mon audi TT a été dérobé sur la voie publique dans la nuit du 17 au 18 septembre 2010 sur Marseille elle a été retrouvée par les gendarmes 3 jours plus tard sur la commune de Mimet (13) très endommagée. Après le passage de l'expert j'ai reçu une connotation pour me présenter au garage pour une expertise contradictoire en compagnie d'un huissier d'un représentant de l'assurance et l'expert est arrivé avec un technicien audi. Sur place il a été constaté le bris d'une vitre et l'expert a demandé au technicien audi de brancher l'ordinateur sur le bloc électronique situé sous le volant mais il n'a pu le faire car le boîtier électronique qui permet le démarrage de la voiture a été enlevé par le voleur et l'expert ne s'en était même pas aperçu; le technicien est reparti rapidement et tout cela a été noté par l'huissier, j'ai alors compris que l'expert me soupçonnait d'avoir réalisé une escroquerie à l'assurance j'étais folle de rage de plus je suis policière et je suis une femme seule j'ai adressé un courrier en recommandé à l'assurance en déclarant ma colère et les soupçons infondés de l'expert qui ne s'était même pas rendu compte de la disparition d'une pièce essentielle au démarrage du véhicule; j'ai envoyé également les articles découverts sur internet qui expliquent comment dérober un véhicule en utilisant un boîtier électronique différent de celui d'origine puis je leur ai également adressé un double du procès verbal de relevé d'empreintes exploitables réalisés par les policiers; depuis je ne suis toujours pas remboursé et quand j'appelle on me dit que l'expert n'a toujours pas adressé son rapport final, que dois-je faire car je n'ai plus de véhicule depuis 3 mois.

Par **mimi493**, le **04/01/2011** à **00:30**

[citation]un double du procès verbal de relevé d'empreintes exploitables réalisés par les policiers[/citation]

et vous avez le droit de sortir comme ça un tel document ?

De toute façon, c'est à la police d'enquêter, ça ne concerne pas l'assurance

Par **chaber**, le **04/01/2011** à **09:04**

Bonjour,

Vous vous êtes mise dans une situation inconfortable en fournissant à l'assureur le PV d'empreintes digitales, document réservé aux forces de l'ordre uniquement pour des besoins d'enquête, et ceci pourrait vous être reproché par l'administration.

Pourquoi la présence d'un huissier et qui l'a mandaté?

Par **BABETTE013**, le **05/01/2011** à **00:46**

les seules réponses apportées concernent le relevé d'empreinte heureusement qu'il y a des personnes qui sont là pour donner des conseils les deux réponses sont hors sujet!!!!!!!

Par **chaber**, le **06/01/2011** à **07:29**

[citation] j'ai alors compris que l'expert me soupçonnait d'avoir réalisé une escroquerie à l'assurance j'étais folle de rage de plus je suis policier[/citation]  
policier ou non, vous êtes un assuré comme les autres et les experts d'assurances sont de plus en plus méfiants lors des sinistres Vol. C'est la raison pour laquelle vous avez été convoquée

En l'absence de traces d'effraction, il vous faudra apporter tous les éléments de preuves possibles en votre possession, pour éviter une fin de non recevoir de la part de votre assurance.

les réponses fournies ne sont nullement hors sujet car vous apportez des éléments qu'un simple citoyen ne peut avoir personnellement en sa possession

Tant que l'expert d'assurance n'a pas remis son rapport, l'assureur ne peut prendre position

Si le rapport n'est pas encore déposé, c'est que l'expert a encore des doutes

Au cas où le rapport d'expert vous serait défavorable ou que votre assureur ne veuille intervenir, vous pourrez saisir un expert indépendant ou aller en justice contre votre assureur.

Votre assureur, dans cette solution extrême surtout s'il est condamné à payer, n'hésitera pas à signaler que vous avez apporté des éléments d'enquête, ce qui est une faute professionnelle.